

## SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ETUDES ET DE PROGRAMMATION DE L'AGGLOMERATION DE LIMOGES

### Extrait du registre des délibérations du Bureau Syndical Séance du 4 mars 2022 Délibération n°2022\_BS03\_03

Le 4 mars 2022 à 14h00, le Bureau du Syndicat Intercommunal d'Etudes et de Programmation de l'Agglomération de Limoges, dûment convoqué le 22 février 2022, s'est réuni dans les locaux du SIEPAL, sous la présidence de Monsieur Vincent LÉONIE.

#### Etaient présents :

Monsieur Christian BLANCHET, Madame Monique DELPI, Monsieur Fabien DOUCET, Monsieur Joël GARESTIER, Madame Julie LENFANT, Monsieur Vincent LÉONIE, Monsieur Rémy VIROULAUD, représentants de la communauté urbaine Limoges Métropole,

Monsieur Jean-Marc LEGAY, représentant de la communauté de communes Elan Limousin Avenir Nature (ELAN),

Monsieur Alain DARBON, Monsieur Alexandre MAZIN, représentants de la communauté de communes de Noblat,

Monsieur René ARNAUD, Madame Sylvie ACHARD, Monsieur Philippe BARRY, représentants de la communauté de communes du Val de Vienne.

#### Absent excusé représenté :

Monsieur Guillaume GUÉRIN (Limoges Métropole) représenté par son suppléant Monsieur Rémy VIROULAUD (Limoges Métropole)

#### Absents excusés :

Monsieur Jean-Luc BONNET, Monsieur Ludovic GÉRAUDIE, Monsieur Philippe JANICOT, Monsieur Laurent LAFAYE, Madame Nathalie MÉZILLE, Mme Emilie RABETEAU représentants de la communauté urbaine Limoges Métropole,

Madame Andréa BROUILLE, Monsieur Jean-Jacques DUPRAT, Monsieur Bernard LAUSERIE, Mme Elisabeth PETIT, Monsieur Bernard TROUBAT, représentants de la communauté de communes Elan Limousin Avenir Nature (ELAN),

Monsieur Alain FAUCHER, représentant de la communauté de communes de Noblat,

#### Assistaient également à la réunion :

Madame Sylvie MOREAU, Madame Chloë LEGRAND, Madame Anne-Sophie PIERRE, Monsieur Clément BOUSSICAULT, Madame Chantal LEJEUNE, du SIEPAL

Monsieur Alexandre MAZIN (Noblat) est nommé secrétaire de séance.

---

## Modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Verneuil sur Vienne Avis du Bureau Syndical

---

**Rapporteur** : Monsieur Joël GARESTIER, Vice-Président du SIEPAL

*Considérant l'adhésion au SIEPAL de la Communauté Urbaine Limoges Métropole,*

*Vu l'article L132-9 du code de l'urbanisme stipulant que l'établissement porteur du SCoT est associé à l'élaboration des Plans Locaux d'Urbanisme (PLU),*

*Vu les statuts du SIEPAL, et notamment l'article 2, disposant que le SIEPAL est associé à l'élaboration, la modification et la révision des documents d'urbanisme des communes et des EPCI du territoire,*

*Vu la délibération du 24 septembre 2020 du Comité Syndical du SIEPAL, déléguant au Bureau Syndical les avis sur les documents d'urbanisme,*

*Vu le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Verneuil sur Vienne approuvé le 19 juin 2019,*

*Vu la délibération du 7 juillet 2021 du Comité Syndical du SIEPAL approuvant le Schéma de Cohérence Territoriale de l'agglomération de Limoges,*

*Considérant le courrier de saisine de la Communauté Urbaine Limoges Métropole reçu le 15 février 2022 et sollicitant l'avis du SIEPAL sur la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Verneuil sur Vienne avant la fin de la période d'enquête publique, soit le 14 mars 2022.*

La commune de Verneuil-sur-Vienne, membre de la Communauté Urbaine de Limoges Métropole et située en 2<sup>ème</sup> couronne du SIEPAL, compte 4 881 habitants en 2019 selon l'INSEE.

Le conseil communautaire de Limoges Métropole a prescrit la modification n°1 du PLU de Verneuil-sur-Vienne le 8 juillet 2021 afin de reclasser une partie de parcelle en Espace Boisé Classé. Seul le règlement graphique est concerné par cette modification.

Le secteur concerné est localisé dans le bourg en zone urbaine (Ub3 : zone pavillonnaire), il était couvert par un Espace Boisé Classé (EBC) dans l'ancien PLU. Le boisement concerné est dense, constitué d'arbres de hautes tiges et d'espèces mixtes.

Un recours contentieux a été déposé contre le PLU notamment suite à la suppression de cet EBC lors de la révision générale du PLU. Suite à une médiation, le rétablissement d'une partie de l'EBC originel, sur une bande de 15 mètres, soit 1770m<sup>2</sup>, a été proposé.

La notice de présentation réalisée par Limoges Métropole fait apparaître que cette évolution du PLU confèrera une image très qualitative en plus d'un potentiel de biodiversité accru.

Ce projet de modification est compatible avec les orientations du SCoT et notamment l'orientation n°98 qui prévoit de « protéger les espaces remarquables participant à la nature en ville en les

inscrivant dans les documents d'urbanisme avec des règles de préservation adaptées à chaque type d'éléments (outils Espaces Boisés classés,...) (...).

**Il est proposé au Bureau Syndical d'émettre un avis favorable sur le projet de modification n°1 du PLU de Verneuil-sur-Vienne.**

Après discussion, le Président fait procéder au vote :

Nombre de votants :	13
Résultat du vote :	
Pour :	13
Contre :	0
Abstention :	0

**La présente délibération est ADOPTÉE à l'unanimité**

**POUR EXTRAIT CONFORME,**

**Fait à Limoges, le 4 mars 2022**

**Conformément au Code Général  
des Collectivités Territoriales.**

**Formalités de publicité effectuées  
le 7 mars 2022.**

**Transmis en Préfecture le 7 mars 2022.**

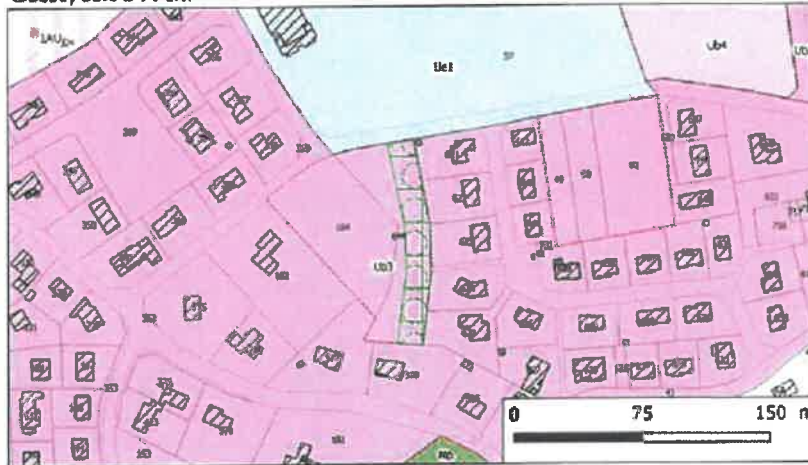
**Le Président,**

**Vincent LÉONIE**

## ANNEXE



Extrait de zonage après évolution. Ajout d'une bande de 15m classé en Espace Boisé Classé, soit 1 770m<sup>2</sup>



*Extraits de la notice de présentation de la procédure de modification n°1 du PLU de Verneuil sur Vienne –  
Limoges Métropole – reçue le 15 février 2022*